



Probleme d'assainissement suite achat maison

Par **seb88**, le **13/10/2010 à 18:55**

Bonjour

Alors j'ai acheté une maison il y a 1 mois et demi, et il y a 2 semaines, j'ai reçu un papier de mon notaire et depuis je n'arrive quasiment plus à dormir...

Lors de la visite des lieux, le propriétaire m'informe que la maison possède une fosse toutes eaux, mais qu'il a fait les démarches nécessaires à la mairie pour se raccorder au tout à l'égout d'ici 2 ans. Lors du passage devant notaire, le notaire me rapel qu'il s'agit d'une fosse qui n'est pas aux normes actuelles, sans autres précisions.

Contract signé, nous avons les clefs et avons déjà bien commencé les travaux.

Il y a 2 semaines, je reçois une lettre du notaire qu'il désire faire figurer en "annexe de l'acte de vente". Il s'agit selon ces termes d'une "note relative à un rapel de condition particulière, mais qui n'était pas révélé sur l'état hypothécaire au paragraphe 'charge' ". Il désire que je la signe et lui renvoi le plus rapidement possible.

Ce rapel de condition stipule :

- Que le terrain est traversé par un fossé servant à l'écoulement des eaux de terrains voisins, et que je m'engage à l'entretenir, à supporter les frais de curage et d'entretien."
- Il y est précisé que les eaux pluviales et usées de l'immeuble se déversent dans ce dit fossé, ce dont je n'étais pas au courant, le propriétaire m'ayant dit qu'il avait une fosse toutes eaux.
- Il stipule également que je devrais faire à mes frais le raccordement au réseau public d'évacuation des eaux, et que je renonce à tout recours contre le vendeur, de manière que ce dernier ne puisse jamais être inquiété ni recherché à ce sujet.

Donc voilà, je reçois tout ça une fois les clefs en main, et j'aurais aimé être au courant de cela avant :(

L'entretien du fossé, je pourrais le faire en contrepartie d'un peu de sueur, ça me dérange pas. mais le raccordement au tout à l'égout est estimé à environs 10 000 Euros (je suis très loin du point de raccordement)

J'aurais aimé savoir tout ça à l'avance, car sur une maison à 60 000 euros, ça fait beaucoup :(

Du coup, je suis pommé, je sais plus quoi faire.... je dors quasiment plus tellement ça me tracasse. J'ai 26 ans, c'est mon 1er achat, j'ai l'impression de m'être fait avoir...

Dois-je signer cette annexe ?

Puis-je me retourner contre le vendeur ? notaire ? agence immobilière ?
Comment récupérer une copie de l'acte original sans renvoyer cette annexe au notaire s'il refuse de me l'envoyer tant que je ne signe pas ?

Merci pour toute info :(

Ne signez plus rien.

Par **Domil**, le **13/10/2010 à 19:14**

Ne signez rien surtout mais gardez précieusement le papier.
Il prouve qu'on ne vous avait pas informé de tout ça. Vous allez demander des dommages et intérêts pour tout ça, et pas qu'un peu

Par **seb88**, le **13/10/2010 à 19:48**

Oki, merci pour ce message.

Mais qui est le fautif ? notaire ? agence ? vendeur ?
Le notaire est-il soumis à une obligation de me donner le contrat que j'ai signé en présence de lui même et du vendeur (je n'ai toujours aucune copie de l'originale)

Les frais de justices ne me coûteront-ils pas plus cher que de réaliser les travaux (environ 10 000 Euros) sachant que je crois que j'ai 2 ans pour me raccorder au tout à l'égout...

Et surtout, Quelles démarches dois-je entamer ?
merci pour toute aide

Par **Domil**, le **13/10/2010 à 21:03**

Le but est de faire les travaux puis de demander une indemnisation au vendeur.